



Bulletin d'information - Mairie d'Eve

N°6 novembre 2020

Bonjour à tous, nous espérons vous retrouver en bonne santé et avec un moral au beau fixe et ce malgré ce confinement « phase 2 ». Ce bulletin N°6 nous permet de garder le contact avec vous tous et vous transmettre les dernières informations portées à notre connaissance. La construction de notre futur site web prend du retard et devrait être finalisée d'ici la fin du mois de novembre et nous permettre de communiquer de façon plus rapide et de manière régulière.

Concernant vos visites à la mairie et afin de respecter au maximum les consignes sanitaires nous vous invitons à contacter par téléphone Mme Dubreuil, notre secrétaire de mairie, pendant les horaires d'ouverture au public

au : **0344605201**



- Les mardis de 16h30 à 19h00
- Les jeudis de 08h00 à 10h00

Vous pourrez ainsi lui exposer votre demande et prendre, si cela s'avère nécessaire, un rdv en présentiel à la mairie.



Réouverture de l'école d'Eve à la suite des vacances de la Toussaint le 02 novembre
Accueil des élèves comme à l'habitude lundi

Suite à une information de l'Inspectrice de l'éducation Nationale de la circonscription de Crépy-en-Valois, voici les dernières informations portées à notre connaissance :

Dans le contexte de la crise sanitaire, un nouveau protocole vient de paraître.

Quelques points importants : Les modalités de brassage et de flux des élèves sont à nouveau restreintes.

Les familles devront fournir les masques pour les élèves de l'élémentaire. Le nettoyage des locaux est renforcé. La restauration est organisée dans les lieux habituels en respectant les flux, la densité des élèves et la distanciation d'un mètre.

Par ailleurs, les familles compléteront un justificatif de déplacement scolaire avec le cachet de l'école. En attente de l'obtention, vous pouvez utiliser l'attestation dérogatoire. Ci-dessous le lien vous permettant de vous la procurer :

<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestations-de-deplacement>





TRANSPORTS SCOLAIRES

Nous vous invitons à vérifier régulièrement les horaires des bus scolaires qui peuvent évoluer comme, par exemple, en raison des travaux sur la RD84 à Lagny-Le-Sec.

<https://www.oise-mobilite.fr/>

Vous trouverez en PJ les horaires concernant la ligne « collège de Nanteuil »



BAC A DECHETS – Doit on sortir son bac à chaque passage ?

Moins présenter son bac est un geste écologique permettant au camion de moins s'arrêter et donc de moins polluer.

Néanmoins, afin de faciliter le ramassage de votre poubelle, il faut éviter de trop tasser le contenu et de faire déborder les déchets, empêchant la fermeture du couvercle tout particulièrement les sacs qui s'écrasent au sol lors du basculement. **Pour votre information aucun changement concernant le ramassage des déchets durant ce second confinement.**



OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE DU PLESSIS BELLEVILLE AUX HORAIRES HABITUELS

Les mesures sanitaires sont toujours d'actualité et n'hésitez pas à consulter régulièrement le site ci-dessous :

<https://www.cc-paysdevalois.fr/>

Attention les masques, les gants et le gel hydroalcoolique sont obligatoires lors de votre passage ; Le nombre de véhicule sera limité à un par quai de déchargement pour le moment. En fonction de l'influence, les agents pourront limiter l'accès au site afin de faire respecter cette modalité.



Des changements concernant la route vicinale N°3 « de la Râperie »

Devant l'accroissement important du trafic routier sur cette route vicinale, qui relie notre village à la RN330, Mme le maire a pris un arrêté conjoint avec la commune d'Ermenonville dont une partie de la route lui appartient. Cet arrêté, que vous trouverez en PJ, a pour but de régler et d'autoriser le passage sur cette route à la desserte locale d'Eve c'est-à-dire à ses habitants, aux personnes qui y travaillent (maison de retraite, artisans) et sans oublier nos agriculteurs. La police municipale de Lagny-Le-Sec et la gendarmerie de Nanteuil-Le-Haudoin veilleront à faire respecter cet arrêté.

D'autre part, la mairie a missionné un huissier début octobre afin de constater l'état de cette route.

La même démarche sera effectuée à la fin des travaux de la RD84, à Lagny-Le-Sec, en début d'année 2021.





Nombreux promeneurs dans le village et engins agricoles

Durant cette période de confinement, nous sommes nombreux à nous promener à pied ou à vélo (dans le respect des consignes gouvernementales et avec notre attestation) au sein de notre village.

Merci de bien vouloir respecter les limitations de vitesse dans et aux abords d'Eve pour la sécurité de tous. En cette période de travaux agricoles nous vous demandons également d'être très vigilants à l'approche d'engins agricoles, ces derniers sont hauts et larges et rendent la visibilité limitée.



TRAVAUX RUE DU CEDRE

Nous saluons la décision collective des habitants de la rue du Cèdre (voie privée n'appartenant pas à la commune) qui se sont mobilisés pour la réfection de la voirie et qui l'ont financée en totalité.



FETES DE LA TOUSSAINT

3 mesures dérogatoires transitoires sont en vigueur jusque lundi minuit en raison notamment des fêtes de la Toussaint :

- Les lieux de cultes peuvent accueillir les cérémonies
- Les retours de congés sont possibles
- Les fleuristes restent ouverts

A compter de mardi, ces dérogations disparaissent, les lieux de culte restent ouverts et accessibles de façon individuelle.

- L'accès aux cimetières restera possible après ce week-end.
- Les rassemblements de plus de 6 personnes sur l'espace public restent interdits, à l'exception des marchés alimentaires, des manifestations revendicatives et des cérémonies commémoratives, pour lesquelles des instructions spécifiques seront communiquées dans les jours à venir.



Pensons aux autres

Dans cette crise sanitaire que nous traversons, et pour cette seconde phase de confinement, la solidarité n'est pas un vain mot ; Elle doit nous inciter à aider les plus fragiles d'entre nous, nos voisins et anciens du village par exemple.

Prenez bien soin de vous, de vos proches et des autres.



La mairie d'Eve

PS : 2 PJ Horaires bus scolaires « collège de Nanteuil » et arrêté route de la Râperie